

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2011**

Présents : MM. CHOPELIN, AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, GAUFRIAU, Mme GODART, M.FERAL, Mme BIASON, MM.PEDA, DIOT, MUELLER et TALATIZI.

Absents, excusés et représentés :

M.GOURMELON a donné pouvoir à M.DEN HOLLANDER
Mme PINEZIC a donné pouvoir à M. CHOPELIN

Absents : Mmes DE LAERE, SCHMIT, MM GOURMELON, TASSEL et MARCEAUX

Secrétaire de séance : Mme GODART

Le quorum n'ayant pas été atteint le 1^{er} décembre dernier, le Conseil Municipal a été de nouveau convoqué le 7 décembre 2011.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, procède à l'appel et charge Madame GODART d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2011 après les observations suivantes :

- Madame GODART demande les rectifications suivantes :
- Page 3 : il convient de lire « Monsieur BROQUET précise à l'assemblée que si la **taxe d'aménagement...** »
- Page 7 : il convient de lire « Monsieur le Maire précise **que** les nouvelles compétences sont les suivantes... »

A l'interrogation de Monsieur DIOT sur une éventuelle omission de l'abstention de Monsieur le Maire au point n°7 – Déclassement de la Route Départementale n°2086, Monsieur le Maire confirme qu'il a voté POUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Participation de la commune de VILLEVAUDÉ aux garanties « Complémentaire Santé » souscrites par ses agents territoriaux auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Rapporteur : Monsieur le Maire

ACCEPTE, à l'unanimité, de participer à hauteur de 50 % de la cotisation mensuelle des agents de la collectivité adhérent à la Mutuelle Nationale Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2012,

PRECISE que cette prise en charge ne pourra dépasser le montant maximum de 37,00 euros par adhérent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention en résultant avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

POINT n°2 : Décision modificative n°2 – Budget communal M14 – pour l’année 2011.

Rapporteur : Monsieur BROQUET, Adjoint au Maire,

APPROUVE, à l’unanimité, la création de l’article 739116 « FNGIR » au compte 739 « Reversement et restitutions sur impôts et taxes » au budget principal de la commune et les écritures suivantes :

- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - compte 731 « Impôts locaux » - article 7311 « contributions directes » : **moins (-)** la somme de 93 951,00 euros (régularisation du mois de septembre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - compte 731 « Impôts locaux » - article 7311 « contributions directes » : **moins (-)** la somme de 93 951,00 euros (régularisation du mois d’octobre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - compte 731 « Impôts locaux » - article 7311 « contributions directes » : **moins (-)** la somme de 88 630, 00 euros (prélèvement mois de novembre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - compte 731 « Impôts locaux » - article 7311 « contributions directes » : **moins (-)** la somme de 88 630, 00 euros (prélèvement mois de décembre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - Compte 739 « Reversement et restitutions sur impôts et taxes » - article 739116 « FNGIR » : **plus(+)** la somme de 93 951,00 euros (régularisation du mois de septembre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - Compte 739 « Reversement et restitutions sur impôts et taxes » - article 739116 « FNGIR » : **plus(+)** la somme de 93 951,00 euros (régularisation du mois de septembre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - Compte 739 « Reversement et restitutions sur impôts et taxes » - article 739116 « FNGIR » : **plus(+)** la somme de 88 630,00 euros (mois de novembre 2011)
- Recettes de fonctionnement – chapitre 73 « Impôts et Taxes » - Compte 739 « Reversement et restitutions sur impôts et taxes » - article 739116 « FNGIR » : **plus(+)** la somme de 88 630,00 euros (mois de décembre 2011)

POINT N°3 : Acquisition des parcelles cadastrées section C n°1601 et n°1603

Rapporteur : Monsieur AMBEAU, Premier-Adjoint,

ACCEPTÉ, à l’unanimité, la proposition de vente faite par les conjoints Destrebecq et d’acquérir les parcelles cadastrées section C n°1601 et 1603 d’une contenance totale de 1 533 m² sur l’estimation faite par le Service des Domaines soit 14 000,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

POINT N°4 : Motion relative à la préservation de l’Aqueduc de la Dhuis

Rapporteur : Monsieur DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

S’ETONNE, à l’unanimité, des volontés affichées par les Collectivités territoriales propriétaires ou gestionnaires d’aménager et d’entretenir la promenade, alors qu’une cession est programmée

PREND ACTE à l’unanimité, du soutien de la commune de Courtry,

DEMANDE à l’unanimité, à la Ville de Paris de mener une information aux communes et aux populations des villes concernées avant toute cession

DEMANDE à l’unanimité, la préservation de l’Aqueduc de la Dhuis et de sa promenade, sans modification de son parcours

S’OPPOSE à l’unanimité, à l’exploitation à ciel ouvert des gisements de gypse présents dans le secteur de la butte de l’Aulnoye.

TRANSMET, à l’unanimité, la présente délibération à la Mairie de Paris, à la Préfecture de Seine-et-Marne, à l’Agence des Espaces Verts, au Conseil Général, au Conseil Régional et à la société BPB Placoplatre.

POINT N°5 : Approbation du programme pluriannuel de travaux de la commune de VILLEVAUDÉ dans le contrat de bassin « La Beuvronne »

Rapporteur : Monsieur DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

APPROUVE, par 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (M.MUELLER) le programme de travaux pluriannuel présenté et annexé à la présente délibération,
S'ENGAGE à mettre en œuvre tous les moyens pour le réaliser dans la mesure de ses capacités financières,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°6 : Demande de subventions relative à la mise en place d'un système de vidéo protection des bâtiments communaux au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur : Monsieur le Maire

APPROUVE, à l'unanimité, le projet de mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire communal,
DEMANDE l'autorisation de mise en route des caméras,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux demandes de subventions au titre du FIPD,

POINT N°7 : Création de la Communauté de Communes des Portes de la Brie et Approbation des statuts

Rapporteur : Monsieur le Maire

APPROUVE, par 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (M.GAUFRIAU), le périmètre et le projet de statuts appelé à régir la Communauté de Communes des Portes de la Brie (CCPB).

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Seine et Marne de créer par arrêté préfectoral, si possible, dans les plus brefs délais, ladite communauté de communes dénommée Communauté de Communes des Portes de la Brie (CCPB) comprenant les treize communes susvisées à savoir : Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Villevaudé, Charny Messy, Gressy, Précý-sur-Marne, Villeroy, Fresnes-sur-Marne, Iverny, Saint-Mesmes, Charmentray, Le Plessis aux Bois.

POINT N°8 : Désignation des représentants de la Commune de Villevaudé dans la communauté de communes des Portes de la Brie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DESIGNE, à l'unanimité, les deux membres suivants à fin de représenter la commune de VILLEVAUDE dans le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de la Brie (CCPB) :

- Monsieur André CHOPELIN
- Monsieur Alain BROQUET

POINT N°9 : Adhésion de la commune de VILLEVAUDÉ à l'Association des communes du Contrat de Développement Territorial du Nord Seine-et-Marne et approbation des statuts.

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADHERE, par 13 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (M.TALATIZI) à l'Association des Communes du Contrat Territorial du Nord Seine-et-Marne,

APPROUVE les statuts de cette association.

DESIGNE Monsieur le Maire comme délégué.

Informations Diverses

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Il est rappelé au Conseil Municipal que dans sa séance du 15 septembre 2011, il avait exercé son droit de préemption sur la parcelle ZH n°36 pour une estimation au prix des domaines de 860,00 euros. Cette parcelle est située près du Chemin des Epinières.

La SAFER informe le Conseil Municipal que le vendeur n'accepte pas cette offre et retire le bien de la vente.

- 2) **Vœux du Maire 2012** : Dans le contexte économique actuel et par solidarité, la commune a fait le choix de ne pas organiser de cérémonie des vœux en janvier prochain.

Monsieur GAUFRIAU souhaite remercier tous les bénévoles ayant participé au Téléthon 2011. Grâce à la générosité de chacun, la commune a reversé à l'AFM la somme de 3 787,80 euros.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22H15